

17 DEC. 2020

**Décision n° P 2020 - 100 en date du
portant délégation de signature du président du directoire par intérim
en matière de dépôt de plainte**

Le président du directoire par intérim de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 portant nomination à compter du 24 septembre 2020 de M. Thierry DALLARD en tant que membre du directoire par intérim et président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris.

Vu la décision n° P 2020-25 en date du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à madame Claire SABATIER, chargée de mission sécurité et sûreté des chantiers, à l'effet de procéder au nom de la Société du Grand Paris, à tous dépôts de plaintes contre Messieurs Baptiste Hermant et Pierre Vigneron et tous autres individus à déterminer impliqués dans la commission des actes d'intrusion sur une zone de chantier du Grand Paris Express et de publication de photo sur les réseaux sociaux sans autorisation de la Société du Grand Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

17/12/20

Thierry DALLARD

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Frédéric Brédillot

Membre du directoire